

FICHE DE BONNES
PRATIQUES

INTERFACES JOINTS PLAQUISTES/ PEINTRES



**MÉTIERS DU PLÂTRE ET DE L'ISOLATION
ET MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DÉCORATION**

À la suite de nombreuses remontées d'informations du réseau, les métiers du plâtre et de l'isolation ainsi que les métiers de la peinture et de la décoration ont souhaité proposer une fiche des bonnes pratiques pour répondre au mieux aux problématiques d'interfaces concentrées sur la zone de jonction entre les plaques de plâtre et notamment la mise en peinture au niveau des joints.

L'ÉDITO DES PRÉSIDENTS



Sylvain FORNES,
**Président des Métiers de la Peinture
et Décoration**



Yann DANION,
**Président des Métiers du Plâtre
et de l'Isolation**

S'il y a un bien un sujet de crispation sur nos chantiers c'est la réception des ouvrages des plaquistes par les peintres.

C'est donc dans un objectif d'amélioration des relations entre nos deux métiers que nous avons corédigés ce guide en collaboration avec les conseillers professionnels. Vous y trouverez des conseils pour éviter des fissurations, pour le traitement des joints particuliers... Surtout, le guide démontre l'importance de la communication entre les acteurs sur les chantiers. Alors comme nous l'avons fait pour la rédaction de ce guide : « Rencontrez vos collègues, échangez et assurez ainsi le succès de vos chantiers ! ».

PROBLÈMES OBSERVÉS

Les problèmes techniques observés de façon récurrente sont les suivants :

> Après l'intervention du plaquiste

• Au niveau de la jonction entre plaques de plâtre

Désaccord sur l'état de surface de la jonction entre plaques de plâtre.

En effet, les NF DTU 25.41 « Ouvrages en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées », NF DTU 25.42 « Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre et isolant » et NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » sont peu précis puisqu'ils omettent tous trois l'étape primordiale du ponçage des joints (dû, à ce jour, par aucun corps de métier).

Dans certains cas, même avec un aspect conforme des joints, des défauts peuvent apparaître lors du ponçage.

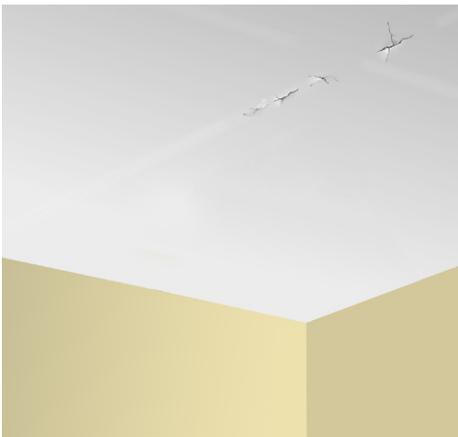
• Au niveau de la jonction entre plaque de plâtre et menuiserie

Impossibilité de peindre ce joint.

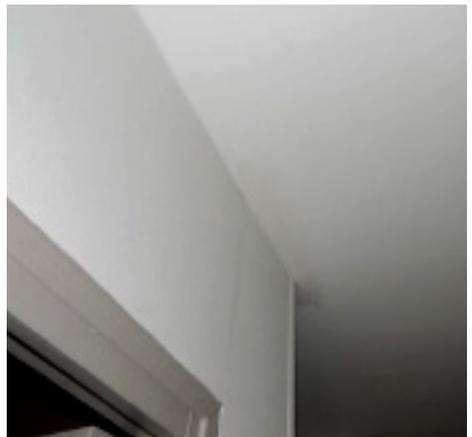
Il faut veiller à réaliser le joint avec un produit qui peut être recouvert de peinture (ex. : mastic acrylique).

> Après l'intervention du peintre

• Au niveau de la jonction entre plaques de plâtre



Fissuration de la peinture en plafond au droit de la jonction entre les plaques de plâtre.



Fissuration de la peinture au niveau des impostes.

LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER CES PROBLÈMES

Ces problèmes détériorent les rapports entre artisans sur les chantiers et affectent la confiance des clients envers leurs artisans. Pour les éviter, nous proposons les bonnes pratiques suivantes issues d'expériences en entreprises.

> Échanges *in situ* entre plaquistes et peintres

Lorsque le maître d'ouvrage décide de réaliser des travaux et qu'il a choisi ses artisans, l'objectif est de mettre en relation les deux corps de métiers concernés par les travaux. **Le professionnel contacté en premier, informe son client de la nécessité d'une mise en relation avec l'autre corps de métier pour éviter tout devis complémentaire.**

Plaquistes et peintres jouent chacun un rôle capital. Se rencontrer sur le chantier avant de rédiger tout devis sera l'assurance que les prestations à fournir seront prévues et payées.



> Ponçage des joints entre plaques de plâtre

Bien que le NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais ou épais » ne le mentionne pas précisément, les peintres ont tout intérêt à réaliser le ponçage de la zone de jonction. Penser à organiser une réunion entre les deux métiers pour la réception des joints.



COMMENT RÉDUIRE LE RISQUE DE FISSURATION ENTRE PLAQUES DE PLÂTRE

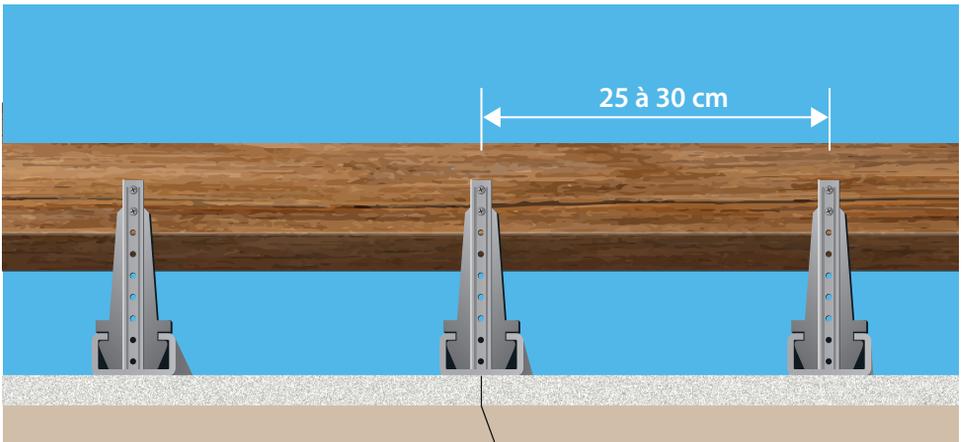
> Utilisation de plaques de plâtre à bords amincis

L'utilisation de plaques de plâtre dites « à bords amincis » réduit considérablement les risques de fissuration au droit de la jonction, quelle que soit la zone de mise en œuvre. En effet, le traitement du joint est symétrique de part et d'autre des plaques et les fissures sont évitées.

Il est donc fortement conseillé d'utiliser des plaques à bords amincis en partie courante de cloison ainsi qu'au niveau des impostes et en plafond.

> Utilisation de suspentes en plafond

En plafond, les phénomènes de fissuration ultérieure de la peinture sont liés aux mouvements différentiels entre les charpentes industrialisées de grandes portées, les suspentes et les plaques de plâtre. L'espacement maximal entre suspentes est fixé par les industriels mais nous attirons l'attention sur le fait que plus les suspentes sont courtes, moins elles peuvent encaisser des déformations de charpentes.



COMMENT RÉDUIRE LE RISQUE DE FISSURATION ENTRE PLAQUES DE PLÂTRE ET MENUISERIES (OU AUTRES OUVRAGES)

> Traitement de la jonction entre plaques de plâtre et menuiseries (ou autres ouvrages)

Le NF DTU 25.41

Le NF DTU 25.41 stipule que le traitement de la jonction entre les plaques de plâtre et d'autres ouvrages (menuiseries par exemple) peut être assuré par :

- un joint mastic acrylique ou élastomère,
- un couvre joints,
- un profilé d'habillage formant joint creux.

Une feuillure de recouvrement peut également être utilisée.

À SAVOIR :

Même si le NF DTU 59.1 sur les travaux de peinture ne l'indique pas, il est conseillé au peintre de réaliser les joints de finition pour des raisons de compatibilité entre la nature de la peinture et la nature des joints.

Que faire en cas de fissures ?

Consultez le guide du SNIP (Syndicat National des Industries du Plâtre)

<https://www.lesindustriesduplatre.org/mediatheque/>

Chercher le mot clé « Fissure »

PLAQUISTES

(NF DTU 25.41 « Ouvrages en plaques de plâtre »)

Avant traitement des joints

- Garnissage entre plaques accidentellement non jointives, remplissage des bords amincis ou en jonction avec des bords coupés, réfection des zones d'épaufrures et de dégradation de la plaque de plâtre.
- Vérification de l'enfoncement correct des têtes de vis.

Traitement des joints

Jointes courants entre plaques de plâtre à bords amincis

- Le traitement des joints intervient après durcissement des produits de rebouchage.
- Le traitement des joints est réalisé suivant les opérations ci-après :
 - appliquer l'enduit au fond du creux formé par les bords amincis,
 - placer la face meulée de la bande à joint sur l'enduit,
 - serrer (tendre et maroufler) la bande sans trop appuyer,
 - recouvrir la bande d'enduit avec la première couche d'enduit,
 - laisser sécher ou durcir la 1^{ère} couche d'enduit et appliquer la deuxième couche d'enduit en la laissant déborder de 2 à 5 cm au-delà de l'aminci,
 - Bords coupés : abouts de plaques, coupes...
- Le joint est traité suivant le même principe qu'un bord aminci en élargissant l'application des couches successives d'enduits.
- Dans le cas de joints entre bords coupés et bords amincis : rétablir la symétrie en remplissant le bord aminci avec un enduit ou un mortier adhésif et attendre le durcissement du remplissage avant de procéder au traitement des joints.



• Angles rentrants

- Les mêmes opérations que pour les joints courants entre plaque de plâtre à bords amincis sont effectuées en pliant au préalable la bande.

• Angles saillants

- Les mêmes opérations que pour les joints courants entre plaque de plâtre à bords amincis sont effectuées. Dans le cas d'angles saillants verticaux, il doit être utilisé l'un ou l'autre des produits suivants :

- une bande spéciale armée avec l'armature métallique disposée côté plaques,
- une cornière métallique ou PVC perforée.

• Intersection des joints

- Les bandes à joints ne doivent pas être superposées => découpe de la bande qui se trouve en partie supérieure.

• Joints entre plaques et éléments de nature différente

Le traitement de la jonction entre les plaques de plâtre et d'autres ouvrages (menuiseries par exemple) est identique à celui des plaques à bords coupés. Il peut également être assuré par :

- Un joint mastic acrylique ou élastomère,
- Un couvre joints,
- Un profilé d'habillage formant joint creux,
- Un ragréage localisé.

La dissimulation des têtes de vis ainsi que le ragréage de dégradations légères du parement sont exécutés en deux passes successives de l'enduit utilisé pour les joints avec séchage ou durcissement entre les deux passes.

PEINTRES

(NF DTU 59.1 « Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais ou épais »)

INFORMATIONS SUR LES ÉTATS DES SUPPORTS AVANT INTERVENTION DU PEINTRE

Réception du support pour les éléments constitués par des panneaux hauteur d'étage (éléments de plâtre à parement lisse ou plaques de plâtre à épiderme cartonné)

• Aspect

- Arêtes et cueillies rectilignes,
- Rives de panneaux nettes et rectilignes,
- Coupes de panneaux nettes et rectilignes,
- Joints verticaux parallèles,
- Jointoiements et trous de fixation affleurés (absences de bulles, cloques, décollements, traces d'outils, pulvérulence...).

L'état de la surface du parement doit être tel qu'il permette l'application des revêtements de finition sans autres travaux préparatoires que ceux normalement admis pour le type de finition considéré.

• Planéité locale

- Un réglet de 0,20 m appliqué sur la cloison au droit des joints ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1 mm ni de changement de plan entre deux panneaux.

• Planéité générale

- Une règle de 2 m déplacée en tous sens, sur la cloison, ne doit pas faire apparaître un écart supérieur à 5 mm.

Éléments de plafonds

(Plafonds en plâtre armé, éléments de terre cuite enduits au mortier de ciment ou au plâtre, plaques de plâtre fixées, à parement lisse ou cartonné, plaques de plâtre suspendues, plafonds en staff).

• Aspect

- Arêtes, rives et cueillies rectilignes,
- Coupes de panneaux nettes et rectilignes,
- Absence de pulvéulence, de bulles, cloques, décollements, traces d'outils...,
- Joints et trous de fixation affleurés,

• Planéité locale

- Écart inférieur à 0,6 mm sous réglet de 0,20 m pour :
 - les éléments à parement lisse suspendus,
 - les plafonds en staff.
- Écart inférieur à 1 mm sous réglet de 0,20 m pour :
 - les plaques de plâtre à épiderme cartonné,
 - les éléments à parement lisse fixés.

• Planéité générale

- Écart inférieur à 3 mm sous une règle de 2 m pour :
 - les plaques de plâtre à parement lisse suspendues,
 - les plafonds en staff.
- Écart inférieur à 5 mm sous règle de 2 m pour :
 - les plaques de plâtre à épiderme cartonné,
 - les éléments à parement lisse fixés.

CONSEIL :

Il est conseillé au plaquiste d'être présent avec le peintre pour la réception du support.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT
ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03

Tél. : 01 53 60 50 00

Mail : capeb@capeb.fr

www.capeb.fr / www.artisans-du-batiment.com

2023